

CONTRAT DE LOCATION SAISONNIER MEUBLE

APPARTEMENT TULIPE

Entre les soussignés :

Madame Rosemonde MATRONE, demeurant : 1, boulevard de la savoisienne 13170-LES PENNES MIRABEAU ;

Ci-après dénommé : Le bailleur ;

D'une part,

Et : Monsieur et Madame

demeurant ;

Ci-après dénommé le locataire ;

D'autre part ;

Il a été arrêté et convenu ce qui suit.

Le bailleur loue les locaux et équipements ci-après désignés au locataire qui les accepte, aux charges et conditions ci-après définies :

- Cet appartement est loué meublé avec tous les ustensiles de cuisine, les couvertures pour tous les couchages.
- Le nettoyage sera assuré par les occupants lors de leur départ.
- Les animaux ne sont pas admis.
- Les draps ne sont pas fournis (possibilité de location : agence Arnaud : 0492465149)

Désignation des locaux

L'appartement N°7 situé au 2^{me} étage d'un immeuble à VARS Napoléon dit « Le Grand Chalet » d'une superficie de 65m², d'une terrasse de 25m², le tout exposés au sud..

Il se compose d'une chambre avec lit 2 places plus 2 lits 1 place.

Le salon donnant sur la terrasse avec 2 canapés lit, 1 télévision couleur, 1 table basse.

La salle à manger attenante au salon avec une grande table rectangulaire .

La cuisine intégrée comprenant placards, four électrique, plaques vitro céramique, micro ondes, lave vaisselle, frigo congélateur, cafetière, raclette, etc...

La salle de bain avec cabine de douche. WC séparés.

Cet appartement est refait entièrement à neuf ainsi que l'ameublement.

Le casier à ski se trouve au rez de chaussée de l'immeuble.

Durée

Le contrat est conclu pour une semaine du

vers 14 heures au

vers 11 heures

Prix

Le prix de cette location est fixé à _____^E la semaine, dont 20% à la réservation qui ne sera pas restitué au locataire en cas de désistement tardif, c'est à dire 1 mois avant la date de location.

Le solde sera réglé lors de la prise de possession de l'appartement.

Il est rappelé que cette location sera effective seulement après l'envoi de votre chèque de réservation par retour de courrier.

Une caution de 450^E par chèque sera également demandée le jour de l'arrivée, et sera restituée à la remise des clefs.

Le prix de cette location s'entend toutes charges comprises EDF, taxe de séjour, etc...

Le gardien de l'immeuble monsieur BRIANCON (T.04.92.46.53.88) vous remettra les clefs dès votre arrivée, et fera l'état des lieux ainsi que l'inventaire de l'appartement.

Les Pennes Mirabeau le

LE BAILLEUR LE

LOCATAIRE